

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 JANVIER 2022

Étaient présents :

Le maire M. Guy Pilon

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin.

Résolution nº 22-01-031

Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 625, rue Chicoine / Construction d'une habitation multifamiliale (H3) / Lot 3 720 104 / Zone H5-755 / CCU n° 21-12-165

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 625, rue Chicoine;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction d'un immeuble à usage résidentiel de 7 étages comportant 60 unités de logement;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-12-165 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de résolution est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Résolution nº 22-01-031 / 2

QUE soit adopté, en vertu du Règlement nº 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur la propriété sise au 625, rue Chicoine, sise sur le lot 3 720 104, le tout tel que présenté au document intitulé : « Le 625, rue Chicoine – Bâtiment résidentiel REV. : 1^{er} décembre 2021 » produit par la firme Cormier Lefebvre architectes, et ce, aux conditions suivantes :

- pour l'ensemble du projet, la desserte et les raccordements aux réseaux de transport d'énergie et de transmission, des communications ou tout autre service public analogue devront être souterrains;
- l'obligation d'aménager un puits privé pour assurer l'arrosage avec de l'eau non potable du gazon et des aménagements paysagers extérieurs sur le site;
- l'obligation de prévoir, à l'intérieur des aménagements paysagers projetés, des essences d'arbres, d'arbustes ou de vivaces attirant les insectes pollinisateurs;
- l'obligation, pour le promoteur, lors de la vente ou de la location de chacune des unités de logement, de fournir une case de stationnement desservant chaque unité d'habitation;
- l'obligation de prévoir l'emplacement des boîtes postales à l'intérieur du bâtiment;
- le plan de gestion des matières résiduelles, de même que tout aménagement présenté en lien avec ce dernier ne font pas partie de l'acceptation de la présente demande de PPCMOI et ces derniers devront faire l'objet d'une approbation ultérieure par les services municipaux;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation ainsi que la tenue d'un registre et du processus régulier d'approbation référendaire en vertu des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

Guy Pilon, maire Jean St-Antoine, greffier COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Jean St-Antoine, greffier

Donné à Vaudreuil-Dorion le 18 janvier 2022.